



**PREFECTURE
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°91-2024-152

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2024

Sommaire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES / DIRECTION

91-2024-06-27-00005 - Arrêté N°2024-DETS91-89 du 27 juin 2024 fixant la liste définitive des personnes morales et physiques habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou en qualité de délégué aux prestations familiales pour le département de l'Essonne au titre de l'année 2024. (6 pages)

Page 3

PREFECTURE DE L'ESSONNE / DIRECTION DU CABINET DE LA SECURITE INTERIEURE ET DE LA PROTECTION CIVILE

91-2024-06-26-00002 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI n° 561 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement (2 pages)

Page 10

91-2024-06-26-00003 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 562 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement?? (2 pages)

Page 13

91-2024-06-26-00004 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 563 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement?? (2 pages)

Page 16

91-2024-06-26-00005 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 564 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement (2 pages)

Page 19

91-2024-06-26-00006 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 565 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement?? (2 pages)

Page 22

91-2024-06-26-00007 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 566 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement (2 pages)

Page 25

91-2024-06-26-00008 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 567 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement?? (2 pages)

Page 28

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU
TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

91-2024-06-27-00005

Arrêté N°2024-DDETS91-89 du 27 juin 2024
fixant la liste définitive des personnes morales et
physiques habilitées pour être désignées en
qualité de mandataire judiciaire à la protection
des majeurs ou en qualité de délégué aux
prestations familiales pour le département de
l'Essonne au titre de l'année 2024.

ARRÊTÉ N°2024-DEETS91 - 89 du 27 JUIN 2024

fixant la liste définitive des personnes morales et physiques habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou en qualité de délégué aux prestations familiales pour le département de l'Essonne, au titre de l'année 2024

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Madame Frédérique CAMILLERI en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU l'arrêté n° 2023-DEETS91- 16 du 22 février 2023 fixant la liste des personnes morales et physiques habilitées pour être désignées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou en qualité de délégué aux prestations familiales pour le département de l'Essonne, au titre de l'année 2022 et 2023 ;

VU les avis favorables transmis par le procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance d'Evry ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté N° 2023-DDETS91- 16 du 22 février 2023 susvisé est abrogé.

Article 2 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges du contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de l'ESSONNE pour le tribunal judiciaire d'Evry et ses tribunaux de proximité ;

1) Liste des personnes morales gestionnaires de services :

Association Juridique Protection Conseil (AJPC)

Voie la Cardon, Bât A – Porte 3

91120 PALAISEAU

Référent Information Soutien Tuteurs Familiaux (ISTF)

Association Tutélaire de l'Essonne (ATE)

5/7 avenue Copernic

91080 EVRY-COURCOURONNES

Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne (UDAF)

315, square des Champs Élysées

B.P. 107

91004 EVRY Cedex

Référent Information Soutien Tuteurs Familiaux (ISTF)

VYV3 Ile De France MJPM La Source 91 :

Siège social :

167 rue Raymond Losserand

75014 PARIS

Adresse du service :

4, rue Henri Barbusse

91290 ARPAJON

II) Liste des personnes physiques exerçant à titre individuel :

Madame BARZIC Lydia
B.P. 50097
91123 PALAISEAU Cedex

Madame BELORGANE Mathurine
B.P. 20070
91291 ARPAJON Cedex

Madame BONLARRON Clara
B.P. 34
91590 LA FERTE ALAIS

Monsieur CHRETIEN Jean-Philippe
BP 10050
91292 ARPAJON

Madame COMBRE-GAGNEAU Giliane
Route de Marolles - BP 59
91291 LA NORVILLE Cédex

Madame DIEHL Isabel
137 avenue Anatole France
94600 CHOISY LE ROI

Madame DOHNU LEMPORTE Véronique
B.P. 6
91820 BOUTIGNY SUR ESSONNE

Madame DUPONT Roberta
B.P. 105
91220 BRETIGNY SUR ORGE

Madame DURAND Céline
B.P. 15
91570 BRIEVRES Cedex

Monsieur GAGNIER Maxence
B.P. 19
91305 MASSY PDC 1

Madame HELLOT Isabelle
B.P. 10004
91311 MONTLHERY Cedex

Madame HOCKAUF Véronique
B.P. 72
91410 DOURDAN

Madame JARRY Isabelle
B.P. 21
91610 BALLACOURT-SUR-ESSONNE

Madame KHOUFACHE Karima
B.P. 60
91280 Saint-Pierre-du-Perray

Madame LE TYRANT Véronique
B.P. 22
9112 PALAISEAU

Madame MAOUCH Chloé
BP 18
91412 DOURDAN Cedex

Madame MATHIEU Chrystelle
22 rue de l'Aunette - BP 24
91610 BALLACOURT-SUR-ESSONNE

Monsieur MONCHAUX Hervé
B.P. 5
91802 BRUNOY Cedex

Madame NERON Cindy
B.P. 17
91211 DRAVEIL

Madame MONTEL Sandrine
B.P. 34
91290 LA NORVILLE

Madame NELTEN Séverine
B.P. 75
91152 ETAMPES Cedex

Monsieur PICHERY Rémy
50, rue de la Plaine
91190 GIF SUR YVETTE

Madame PRAZERES Marie-France
B.P. 36
91390 MORSANG SUR ORGE

Madame SCHARRE Sabine
BP 80031
78772 MAGNY LES HAMEAUX Cedex

Madame SI ZIANI Sabrina
B.P. 20070
78772 MAGNY LES HAMEAUX CEDEX

Madame SGITCOVICH Magalie
B.P. 30022
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS Cedex

Mme SOL Agnès
BP 65
91370 VERRIERES LE BUISSON

Madame SYLVESTRE-BARON Ghislaine
64, rue du Général Leclerc
91470 FORGES LES BAINS

Monsieur TAFER Akim
B.P. 10025
93701 DRANCY CEDEX

Monsieur WALTER Alexandre
17 rue Brunel
91590 LA FERTE ALAIS

Madame WALTER Sylvie
17 rue Brunel
91590 LA FERTE ALAIS

III) La liste des personnes physiques et services préposés d'établissement :

Madame GELLY Céline

Centre Hospitalier JOFFRE DUPUYTREN
1, rue Louis Camatte
91211 DRAVEIL Cedex

Centre Hospitalier GEORGES CLEMENCEAU
1 rue Georges Clemenceau
91750 CHAMPCUEIL

Monsieur REVERSEAU Mikaël

Service des majeurs protégés
GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES
B.P. 13
91360 EPINAY SUR ORGE

EHPAD File Etoupe
GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES
1, Square Thibault
91312 MONTHLERY

MAS La Gilquinière

B.P. 13
91360 EPINAY SUR ORGE

Domaine de Charaintru
GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES
3, Avenue de l'Armée Leclerc
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

EHPAD du Perray Vaucluse

B.P. 13
91360 EPINAY SUR ORGE

Madame DOMINGUEZ Vanessa

Monsieur HOFFMANN Antoine

Groupe Hospitalier Nord Essonne (GHNE)
Service des majeurs protégés
4 place du Général Leclerc
B.P. 27
91401 ORSAY Cedex

Madame ACHI Virginie

Monsieur CORMAN Philippe

E.P.S. BARTHELEMY DURAND
B.P. 69
Avenue du 8 mai 1945
91152 ETAMPES Cedex

Article 3 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de l'Essonne pour le tribunal judiciaire d'Evry et ses tribunaux de proximité.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Evry ;
- aux juges du contentieux de la protection du tribunal judiciaire d'Evry et ses tribunaux de proximité ;
- aux juges des enfants du tribunal judiciaire d'Evry ;

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet de l'Essonne, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Versailles, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 6 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne et Monsieur le directeur Départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Essonne.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 27 JUIN 2024

La Préfète de l'Essonne



Frédérique CAMILLERI

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-06-26-00002

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI
n° 561 du 26 juin 2024 portant attribution de la
Médaille pour Actes de Courage et de
Dévouement



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Cabinet
Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
2024-PREF-DCSIPC-BRECI n° 561 du 26 juin 2024
portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale, en date du 03 juin 2024 ;


SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille de Bronze pour actes de courage et de dévouement est accordée aux policiers dont les noms suivent :

- Gardien de la paix Cédric AKOURI
- Gardien de la paix Nicolas EHRET
- Gardien de la paix Alexandre FERET
- Gardien de la paix Christopher GICQUEL

Article 2: Le Directeur du Cabinet de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète,

Frédérique CAMILLERI

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-06-26-00003

ARRÊTÉ PRÉFÉCTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI
N° 562 du 26 juin 2024 portant attribution de la
Médaille pour Actes de Courage et de
Dévouement



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Cabinet
Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 562 du 26 juin 2024
portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;


VU la demande formulée par Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne, en date du 28 mai 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La mention Honorable pour Actes de Courage et de Dévouement est accordée au Sapeur-pompier Jérémy CHESNAIS.

Article 2 : Le Directeur du Cabinet de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète,

Frédérique CAMILLERI

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-06-26-00004

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI
N° 563 du 26 juin 2024 portant attribution de la
Médaille pour Actes de Courage et de
Dévouement



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Cabinet
Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

**ARRÊTÉ PRÉFÉCTORAL
2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 563 du 26 juin 2024
portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par Monsieur le Directeur du Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Essonne, en date du 28 mai 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,


ARRÊTE

Article 1er : La médaille de Bronze pour Actes de Courage et de Dévouement est accordée au :

- Sergent-Chef Raphaël SEVERIN
- Sergent Mathieu SERVANT

Article 2: Le Directeur du Cabinet de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a vertical line extending downwards.

Frédérique CAMILLERI

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-06-26-00005

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI
N° 564 du 26 juin 2024 portant attribution de la
Médaille pour Actes de Courage et de
Dévouement



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Cabinet
Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 564 du 26 juin 2024
portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par Monsieur le Directeur du Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Essonne, en date du 28 mai 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1er : La Médaille de Bronze pour Actes de Courage et de Dévouement est accordée au :

- Caporal-Chef Quentin GUICHARD
- Sapeure-pompier Andréa LORIOT

Article 2: Le Directeur du Cabinet de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète,



Frédérique CAMILLERI

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-06-26-00006

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI
N° 565 du 26 juin 2024 portant attribution de la
Médaille pour Actes de Courage et de
Dévouement



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Cabinet
Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 565 du 26 juin 2024
portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par Monsieur le Directeur du Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Essonne, en date du 28 mai 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de Bronze pour Actes de Courage et de Dévouement est accordée à :

- Sergent-Chef Yoann BOUGON
- Caporal Romain FAURE

Article 2 : La mention Honorable pour actes de courage et de dévouement est accordée à l'Adjudant-Chef Sébastien MORIN.

Article 3: Le Directeur du Cabinet de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right, with a vertical line descending from the end of the horizontal stroke.

Frédérique CAMILLERI

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-06-26-00007

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI
N° 566 du 26 juin 2024 portant attribution de la
Médaille pour Actes de Courage et de
Dévouement



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Cabinet
Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 566 du 26 juin 2024
portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par Monsieur le Directeur du Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Essonne, en date du 25 avril 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,


ARRÊTE

Article 1er : La médaille de Bronze pour actes de courage et de dévouement est accordée à :

- Adjudant-Chef Arnaud HAIRY
- M. Raphaël VILLARD, Ingénieur en mécanique

Article 2: Le Directeur du Cabinet de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète,



Frédérique CAMILLERI

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-06-26-00008

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI
N° 567 du 26 juin 2024 portant attribution de la
Médaille pour Actes de Courage et de
Dévouement



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Cabinet
Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 567 du 26 juin 2024
portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par Monsieur le Directeur du Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Essonne, en date du 28 mai 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1er : La lettre de Félicitations pour actes de courage et de dévouement est accordée au Sapeur-pompier volontaire Stanislas FREULET.

Article 2: Le Directeur du Cabinet de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète,



Frédérique CAMILLERI